

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 117

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 21

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« dispositions »

les mots :

« réductions et exonérations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.